RAPPORT
ET PROJET DE DÉCRET,

Sur une distribution de piques,

PRÉSENTÉS

AU NOM DU COMITÉ MILITAIRE,

Par M. CARNOT, député du Département du Pas-de-Calais;

Le 25 Juillet 1792, l'an quatrième de la Liberté;

Imprimés par ordre de l'Assemblée Nationale.

Messieurs,

Vous demandez un moyen d'armer vos troupes, de les armer promptement, & de les armer bien : ce moyen exiſte, il eſt ſimple ; & ſi nous n'étions pas eſclaves de nos vieilles routines, il y a long-temps ſans doute qu'il auroit été propoſé & accepté.

Ce n'eſt pas mon opinion, Meſſieurs, que je vais vous donner : c'eſt celle de preſque tous les généraux qui ont acquis quelque célébrité; c'eſt celle des Condé, des Turenne, des Montécuculli, des de Saxe, des Folard. Je vous citerai leurs propres paroles, & je

vous prouverai par les faits, qu'il eſt très-facile d'armer toutes vos troupes, beaucoup mieux qu'elles ne le ſont, à beaucoup moins de frais, & preſque en un moment, clauſe eſſentielle & principale, puiſque effectivement nous n'avons pas un moment à perdre.

Mon intention, Meſſieurs, n'eſt pas de vous reporter aux ſiècles antiques des Grecs & des Romains; je ne vous dirai pas que ces peuples guerriers ont fait la conquête du monde avec des piques; je ne vous dirai pas que la Phalange Macédonienne n'étoit qu'un bataillon de piquiers : car on me répondroit, qu'alors la poudre à canon n'étoit pas inventée; je ne conſidérerai l'effet de cette arme, & l'opinion qu'en ont eue les meilleurs généraux, que depuis la connoiſſance des armes à feu, & dans les temps les plus modernes.

La pique, dit Montécuculli, eſt la reine des armes; ſans elle un corps d'infanterie attaqué par un eſcadron ou même par un bataillon armé de piques, ne peut demeurer entier, ni faire une longue réſiſtance. La mouſqueterie ſans piquiers, ne peut faire un corps capable de ſoutenir de pied ferme l'impétuoſité de la cavalerie, ni le choc & la rencontre d'un corps de piquiers.

Le maréchal de Luxembourg à qui on avoit propoſé de ſupprimer la pique, répondit qu'il y conſentiroit lorſque les ennemis n'auroient plus de cavalerie.

Les Suiſſes, dit M. de Rohan dans ſon Traité de la guerre, ont beaucoup plus de piques que de mouſquets, & pour cet effet ſe font redouter en campagne : car un jour de bataille où on en vient aux mains, le nombre des piques a beaucoup d'avantages ſur celui des mouſquets.

Trois mille Suiſſes, à la bataille de Dreux, réſiſtè-

rent avec leurs piques, pendant quatre heures, à toutes les forces des Huguenots; ils reçurent le choc de la cavalerie avec tant de valeur, que la plus grande partie de leurs piques furent brisées; mais leur bataillon demeura ferme & serré, repoussant avec un grand carnage la fougue des ennemis.

Les batailles de Navarre, de Marignan, de Montcontour, fournissent d'autres exemples de l'intrépidité des Suisses & de l'utilité des piques.

Et que l'on ne dise pas qu'il faut plus d'exercice pour apprendre à se servir de la pique que pour les armes à feu. C'est tout le contraire: un fusil dans la main d'un nouveau soldat, est au moins inutile; la plupart du temps il charge mal, tire en l'air, ou blesse ses voisins, au lieu qu'il sait à l'instant même faire usage de la pique.

A la bataille de Newburg en Angleterre, qui se donna entre l'armée du roi & celle du parlement, l'infanterie de cette dernière, abandonnée à ses propres forces, se maintint dans ses rangs, & présenta un rempart impénétrable de piques aux troupes du prince Robert. On fait particulièrement honneur de cette action, dit M. Hume, à la milice de Londres, qui faisoit partie de l'armée du parlement, & qui égala ce qu'on pouvoit attendre des plus vieilles troupes. Cette milice sans expérience, & sortie récemment de ses occupations mécaniques, n'eût assurément pu résister à tant de vigoureuses attaques sans le secours de la pique.

La pique est non-seulement très-utile pour la défense, mais elle l'est aussi pour l'attaque; car, si une troupe de piquiers en attaque une de fusiliers, nécessairement celle-ci sera enfoncée, parce que la pique atteint beaucoup plus loin que la baïonnette; & cette méthode de combattre convient d'autant plus aux

Français, qu'ils ont toujours été invincibles à l'arme blanche, & qu'au contraire, ils ſont très-inférieurs aux troupes allemandes & pruſſiennes dans l'art de tirer juſte & promptement.

A la bataille de Cériſolles, dit Blaiſe-de-Montluc, cinq mille cinq cents hommes, des vieilles bandes françaiſes, qui entamèrent l'action, battirent, par la manière dont ils ſe ſervirent de leurs piques, un corps de dix mille Allemands.

M. le maréchal de Saxe, dans ſon Traité des légions, dit qu'il eſt impoſſible de ſe paſſer de la pique dans l'infanterie, & il explique pourquoi on a eu en France la mal-adreſſe de l'abandonner. Les mêmes raiſons, dit-il, de négligence & de commodité qui ont fait quitter les bonnes choſes dans le métier de la guerre, ont auſſi fait abandonner celle-ci. On a trouvé qu'en Italie, dans quelques affaires, elles n'avoient pas ſervi, parceque le pays eſt fort coupé ; dès-là on les a quittées par-tout, & l'on n'a ſongé qu'à augmenter la quantité des armes à feu, & à tirer. Cependant ajoute-t-il ailleurs, il faut bien peu compter ſur le feu ; à la bataille d'Hochstet vingt-deux bataillons qui étoient au centre tirèrent en l'air, & furent diſſipés par trois eſcadrons ennemis qui avoient paſſé le marais devant eux.

Cette réflexion & mille expériences ſemblables, ſur l'incertitude du feu, répondent à l'objection de ceux qui croient le fuſil préférable à l'arme blanche ; quand il le ſeroit pour les autres nations, on ne devroit rien en conclure pour ce qui nous regarde, car tout le monde ſait que jamais aucune ſorte d'ennemis n'a ſu réſiſter à l'impétuoſité des Français, chargeant à l'arme blanche, tandis qu'ils ont rarement obtenu des ſuccès marqués lorſqu'ils ont voulu mettre leur confiance dans la mouſqueterie.

Follard, Bottée, Menil-Durand, & tous ceux en

général qui ont écrit avec quelque diſtinction ſur l'art de la guerre, excepté le ſeul maréchal de Puyſégur, ont fait l'éloge de la pique ; & ſi elle a été abandonnée, c'eſt uniquement, comme le dit le maréchal de Saxe, par négligence, par commodité & par cet inſtinct moutonnier qui nous porte à imiter ſottement ce qui ſe fait chez les autres, & ne nous permet pas d'avoir un caractère à nous. Or, comme on n'imite jamais bien, il s'enſuit que nous demeurons inférieurs aux autres, lorſque nous pourrions leur être très-ſupérieurs, en reſtant ce que la nature nous a faits.

Je propoſe donc, Meſſieurs, de donner des piques à tous les ſoldats auxquels on n'aura pu fournir des fuſils ou des carabines. Je propoſe d'entre-mêler, comme autrefois les piquiers & les fuſiliers, ou de mettre ſur le premier rang des fuſiliers, & ſur les autres des piquiers, laiſſant au reſte aux généraux le ſoin d'unir ou de ſéparer les deux armes à leur volonté & ſuivant les circonſtances. Il faudroit donner aux piquiers des ſabres courts ou des piſtolets, comme jadis, afin que ſi leur pique eſt rompue ou détournée, ils puiſſent ſe défendre de près.

Par ce moyen ſi l'on veut placer alternativement des piquiers & des fuſiliers, les fuſils qui pouvoient ſervir à armer 100 mille hommes, pourront ſervir à en armer 200 mille ; & ces 200 mille hommes feront mieux armés que s'ils avoient tous des fuſils.

Cela ne doit pas empêcher néanmoins de prendre les meſures les plus actives pour multiplier le nombre des fuſils & des carabines ; mais quand même on nieroit, malgré le témoignage de tous les généraux que j'ai cités, que la pique valût mieux que le fuſil, on ne nieroit pas au moins qu'une pique vaut mieux que rien, & que, proviſoirement, il n'y a rien de mieux à faire que de diſtribuer des piques à tous les

soldats auxquels, en cet instant, on n'a point de fusils à donner.

Sous le règne de Louis XIV, dans les armées de Turenne & de Condé la principale arme étoit la pique. Ces piques doivent exister encore dans les arsenaux; il s'agit de les en tirer sur-le-champ & de les mettre aux mains du soldat, qui, bientôt, sentira qu'il est mieux armé avec elles, qu'il ne le seroit avec un fusil, lequel en des mains peu expertes est sujet à se débraquer à chaque instant, & fait plus de bruit qu'il ne rend de service réel.

Si les magasins ne suffisent pas, il faut en faire forger à l'instant deux millions au moins, pour que chaque citoyen en état de porter les armes ait la sienne, en commençant par les départemens frontières : il faut que ces citoyens s'exercent tous les dimanches, à marcher ensemble avec leurs piques; qu'ils apprennent à estimer cette arme excellente, à faire front à l'ennemi, à se présenter à la cavalerie, à fondre sur le point d'attaque; il faut enfin que tout le monde forge des piques, que la France se remplisse de piques, & que chacun regarde sa pique comme un besoin de première nécessité.

Alors, en supposant même que les ennemis pénétrassent dans le royaume, ce que je regarderois comme hors de toute vraisemblance s'il n'existoit pas des traîtres dans nos armées, je dis qu'ils rencontreront la mort à chaque pas; qu'ils y seront exterminés, & que jusqu'au dernier trouvera son tombeau dans le sein de la contrée qu'il vouloit dévaster.

J'ai déjà dit, Messieurs, que cette mesure ne devoit nullement ralentir toutes celles qui pourront tendre à nous procurer des armes à feu; il faut doubler l'activité des manufactures, donner des primes à quiconque en tirera des pays étrangers, acheter des fusils de chasses, faire emplette des arquebuses rayées

qui servoient autrefois à des compagnies d'exercice qui n'existent plus, faire réparer tout ce qui se trouve dans les magasins, quel qu'en soit le calibre; enfin, il peut exister dans les manufactures une grande quantité d'armes qui ont été rebutées aux épreuves, parce qu'elles n'avoient pas toute la perfection desirable, mais qui cependant n'ont pas de défaut essentiel; il faut mettre en usage toutes celles dont on peut se servir sans danger.

En un mot, Messieurs, je ne conçois pas qu'il puisse y avoir d'obstacle invincible là où il y a 25 millions d'hommes qui sont libres, & qui ont juré de ne plus redevenir esclaves.

Voici, Messieurs, le projet de décret que je vous propose.

PROJET DE DÉCRET.

L'Assemblée nationale considérant que dans les dangers de la patrie tout citoyen est soldat, & qu'il est nécessaire de lui procurer les moyens de concourir à la défense commune;

Considérant qu'il n'existe pas des fusils en suffisante quantité pour qu'il en soit fourni à tous les soldats & autres citoyens en état de porter les armes, mais que les piques peuvent y suppléer très-avantageusement dans la plupart des occasions, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir déclaré qu'il y a urgence, décrète ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Toutes les piques & armes d'hast qui se trouvent actuellement dans les ar enaux & magasins militaires,

feront diftribuées aux foldats pour lefquels on n'a pu encore fe procurer des fufils.

I I.

Le pouvoir exécutif donnera les ordres les plus prompts pour qu'il foit fabriqué, avec la plus grande économie poffible, deux cent mille piques nouvelles du modèle qui fera jugé par le miniftre de la guerre, le plus convenable à leur deftination.

I I I.

Les directoires de diftrict font autorifés à faire fabriquer des piques du modèle qui fera prefcrit fans délai par le miniftre de la guerre, & en quantité fuffifante pour que tous les citoyens en état de porter les armes, & qui n'ont point de fufils ou de carabines, s'en trouvent pourvus très-promptement.

I V.

Les citoyens font invités à s'exercer dans leurs cantons refpectifs au maniement de cette arme, feule ou entremêlée avec des armes à feu.

V.

Le pouvoir exécutif eft chargé de faire rédiger, le plus tôt poffible, & répandre dans les campagnes une inftruction courte & facile, pour apprendre aux habitans à fe fervir de leurs armes, choifir & défendre de petits poftes, & mettre leurs effets en fûreté, dans le cas où quelques détachemens ennemis pénétreroient jufqu'à eux.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. 1792.